

# Championnat départemental UFOLEP – Cycloport 24 mai 2009 à CRONAT

**Le championnat départemental UFOLEP de la Nièvre de cycloport se déroulera le 24 mai 2009 à Cronat.**

Il est organisé par l'Association Cycliste Decize-La Machine sous l'égide du Comité Départemental UFOLEP de la Nièvre.

Les règlements nationaux UFOLEP afférents à l'activité y seront appliqués.

Cette épreuve est ouverte aux licenciés UFOLEP de la Nièvre, y compris ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC ou FSGT, sous la condition que leur catégorie le permette.

## **Déroulement du championnat :**

Circuit : 7,5 km

### **A partir de 13h00 :**

Remise des dossards au podium

#### **14h00 :**

Adultes masculins 40/49 ans	9 tours	67,5 km
Féminines 17/34 ans	7 tours	52,5 km
Féminines 35 ans et plus	7 tours	52,5 km

#### **14h05 :**

Adultes masculins 50 et plus	8 tours	60 km
Jeunes 13/14 ans	4 tours	30 km

#### **16h00 :**

Adultes masculins 30/39 ans	10 tours	75 km
-----------------------------	----------	-------

#### **16h05 :**

Adultes masculins 19/29 ans	10 tours	75 km
Adultes masculins 17/18 ans	9 tours	67,5 km
Jeunes 15/16 ans	6 tours	45 km

#### **18h30 :**

Remise des récompenses à la salle municipale de cronat.

Pour la cérémonie protocolaire, **la tenue de cycliste est obligatoire.** En cas de non respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra **refuser l'accès au podium.**

## **Règlement officiel de l'épreuve :**

### **Article 1 : Catégories**

Dans toutes les catégories, le titre ne sera décerné que s'il y a au moins 3 partant(e)s.

En application de la décision de la commission technique départementale du 20/12/07, pour recevoir le titre de champion départemental UFOLEP il faut avoir participé à au moins 3 épreuves.

Un classement spécifique féminines plus de 50 ans et masculins plus de 60 ans sera effectué.

## **Article 2 : Obligations**

Lors des championnats départementaux UFOLEP de cycloport, les licenciés doivent participer ou s'abstenir.

Le championnat départemental et le championnat régional sont des épreuves qualificatives **obligatoires** pour le championnat national.

## **Article 3 : Engagements**

Les engagements de club doivent parvenir **avant le 20 mai 2009** à

**Jean-Claude BONIFACE**  
**1 Rue Boyer**  
**58300 DECIZE**

Aucun engagement individuel, ni sur place.

## **Article 4 : Remise des dossards**

Elle se fera le 24 mai à partir de 13h, au podium.

Les engagés devront présenter **obligatoirement la licence UFOLEP 2008/2009 homologuée depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale et la carte cycloportive 2009, dûment complétées et signées.**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ en cas de non présentation de ces documents officiels (la décision sera prise par les Commissaires aux règlements et sans appel).

**Licence et carte cycloport seront restituées en échange du dossard.**

## **Article 5 : Tenue vestimentaire**

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories. Chaque concurrent devra le conserver correctement fixé durant toute l'épreuve.

Les cycloportifs refusant cette protection et ceux qui n'en seront pas pourvus se verront interdire le départ. Le port de l'oreillette est interdit.

## **Article 6 : Réglementation**

A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ, il est interdit à tout cycloportif de rouler à contre sens de l'épreuve, étant entendu que tous les participants sont censés connaître l'itinéraire officiel des épreuves dans lesquelles ils s'engagent.

Au cours d'une épreuve, les cycloportifs doivent se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux divers arrêtés municipaux de la localité.

Tout cycloportif contraint à l'abandon doit immédiatement enlever son dossard et signaler son abandon au podium ou au commissaire se trouvant dans la voiture balai.

## **Article 7 : Récompenses**

La cérémonie protocolaire aura lieu à 18h30 à la salle municipale de Cronat.

Premier de chaque catégorie : une gerbe et une coupe

Deuxième et Troisième de chaque catégorie : une coupe

Lot offert à tous les participants.

## **Article 8 : Réclamations**

Tout cycloportif estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires.

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut toutefois le délégué à l'un de ses dirigeants licenciés (en particulier pour les mineurs).

Une réclamation est recevable :

- **oralement** dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires. Dans tel cas, les résultats seront provisoires, le titre ou la victoire de la catégorie concernée sera « gelé » et donc non attribué.
- **par écrit**, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures. Elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au comité départemental UFOLEP 6 Allée Docteur Subert 58000 NEVERS.

Les réclamations concernant la qualification d'un cycloportif ou la régularité de son engagement doivent se faire **avant le départ de l'épreuve et verbalement**.

## **Article 9 :**

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce règlement et l'acceptent dans son entier.

## **Article 10 : Contrôle médical**

Il aura lieu à la Mairie.

A l'issue de l'épreuve, il appartiendra à chaque concurrent de consulter la liste affichée sur le podium, pour vérifier s'il a été retenu pour subir ce contrôle.

**Championnat départemental UFOLEP – CycloSPORT  
24 mai 2009 à CRONAT**

**FEUILLE D'ENGAGEMENT**

**Association :** .....

Nom	Prénom	Date de naissance	Date d'homol licence	Adultes 7 €	Jeunes 5 €
				<b>Sous total</b>	
				<b>TOTAL</b>	

Chèque global à l'ordre de "ACDLM"

A adresser à : Jean-Claude BONIFACE 1 Rue Boyer 58300 DECIZE

**Avant le 20 mai 2009**

**Le Responsable de l'association,**  
*(Nom et prénom)*

**Signature,**